



## Révocation ordonnance de cloture

-----  
Par macba

Bonjour,

Une partie demande la révocation d'une ordonnance de clôture.

la partie adverse doit elle être informée de cette demande de révocation de clôture ainsi que du motif.

merci

Marcel xxxxxxxx anonymisation

-----  
Par Indigo

Bonjour Marcel,

La clôture de l'instruction est prononcée par une ordonnance non motivée qui ne peut être frappée d'aucun recours.  
Copie de cette ordonnance est délivrée aux avocats.

(art. 798 C.P.C.)

Cordialement,